Dans une ville qui était déjà un centre d'échanges, que sa situation au confluent de deux rivières appelait à devenir une grande place de commerce, la graine sémitique était tombée sur un sol qui lui convenait à merveille; elle germa et se propagea rapidement.

A la fin du ve siècle, les Juiss sont, dans le royaume de Bourgogne dont Lyon fait partie (18), si nombreux et si remuants que le législateur est obligé d'édicter des peines d'une sévérité exceptionnelle pour la répression de leurs attentats contre le peuple et le clergé chrétien. « Si, dit la loi Gombette, un Juis a levé la main sur un chrétien, qu'il l'ait frappé à coups de pied, de bâton, de fouet ou de pierres ou qu'il lui ait tiré les cheveux — qu'il soit condamné à avoir le poing coupé. Si c'est sur un prêtre

accès et quand bientost après luy fut levée sa finance et celle de sa femme Hérodias : et sut condamné d'aller finer ses jours à Lyon. Auquel exil le suyvit et accompagna Hérodias, pour l'indicible amour qu'elle luy portoit.... Finalement (les deux époux) vindrent finer leurs jours à Lyon où ils furent ensépulturez. Comestor et Antonin, archevêques de Florence, tiennent que ceste haute sépulture estant à Lyon en Veze, au lieu dict des Deux-Amants, est le sépulchre d'Herode Antipas et de Herodias. Ainsi ce prince adultère, incestueux et meurtrier de la plus Saincte Ame qui jamais naquit de femme, finit misérablement ses jours à Lyon, avec celle qui luy avait tiré le sens du cerveau et chassé de l'entendement toute crainte de Dieu. » - Contrairement au dire de Paradin, un passage de Josephe (De bello judaïco, livre II, chap. xvi) permet de croire que, lorsque Caligula vint à Lyon (Dion Cassius, liv. LIX - Suétone, Vie de Caligula) Hérode et sa femme furent chassés de cette ville et s'enfuirent en Espagne où ils moururent. Le tombeau qui se vit longtemps au lieu dit des Deux Amants, n'aurait donc jamais été celui des princes hébreux.

⁽¹⁸⁾ Ils étaient aussi en grand nombre, à cette époque, dans la province narbonnaise. Depping. Les Juifs dans le moyen âge, p. 4.